

LOUZAC

LETTRE MENSUELLE D'INFORMATION LOCALE

SAINT ANDRÉ

AVRIL 2023

N° 331

Site internet officiel : www.louzac-saint-andre.fr

LE MOT DU MAIRE

Au moment où vous lirez cette Lettre, le Conseil municipal sera en pleine étude des données budgétaires communales afin de voter le bilan (compte administratif) 2022 et le prévisionnel (budget primitif) 2023.

L'inflation générale, l'envolée des combustibles et carburants, la revalorisation en juillet des salaires ont diminué des deux tiers par rapport à l'exercice précédent le résultat 2022 reportable sur 2023. Cela réduit d'autant la marge de manœuvre pour cette année. D'autant qu'une extrême prudence doit encore être de mise car au cours des prochains mois nous ne pouvons être certain de l'évolution réelle des prix et, malheureusement, nous ne sommes pas à l'abri de mauvaises surprises.

Pour les impôts locaux (foncier bâti et non bâti), il est proposé de ne pas modifier les taux communaux par rapport à l'an dernier (taux inchangés depuis 2018). Chaque propriétaire verra toutefois son impôt augmenter car l'Etat a revalorisé les bases imposables d'environ 7 % ; et seule une fraction de cet impôt supplémentaire reviendra dans les caisses de LOUZAC SAINT ANDRÉ !

Et je vous assure que **l'équipe municipale va faire au mieux pour que la pression fiscale demeure la moins forte possible tout en faisant le maximum pour mener les projets nécessaires à la Commune.**

Lilian JOUSSON

ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral est prescrite une enquête publique **du lundi 27 mars 2023 à 9 H au mercredi 12 avril 2023 à 18 H** à la Mairie de LOUZAC SAINT ANDRÉ relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SA Etablissements Rémy TOURNY & Cie pour la création de trois nouveaux chais de stockage d'alcools de bouche au bourg de LOUZAC SAINT ANDRÉ.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier d'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie de LOUZAC SAINT ANDRÉ (siège de l'enquête), les lundi, mardi et mercredi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H et le vendredi de 9 H à 12 H et de 13 H à 17 H, ainsi que sur le site de la Préfecture www.charente.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Chasse-Eau-Risques/DUP-ICPE-IOTA/Louzac-Saint-Andre.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet à la Mairie de LOUZAC SAINT ANDRÉ ou adresser toute correspondance à l'attention du commissaire enquêteur soit à la mairie de LOUZAC SAINT ANDRÉ soit par courriel : pref-obs-ep-LOUZAC-SAINTANDRE@charente.gouv.fr

Monsieur Patrick RULLAC, commissaire enquêteur, assurera des **permanences à la Mairie de LOUZAC SAINT ANDRÉ** les :

- mercredi 05 avril 2023 de 9 H à 12 H
- mercredi 12 avril 2023 de 15 H à 18 H (dernier jour de l'enquête).

COMITÉ DES FÊTES

Suite à la rencontre du 13 mars pour constituer un Comité des fêtes en vue d'organiser différentes animations, et à laquelle ont participé une dizaine de personnes, une deuxième réunion est organisée à la Mairie le **lundi 03 avril à 19 H 30**.

L'objectif est de lister les premières animations pouvant être lancées. Toute nouvelle personne intéressée pour participer est la bienvenue.

BROCANTE

Si vous aimez les brocantes, n'hésitez pas à vous rendre à celle organisée toute la journée du **dimanche 16 avril** au complexe polyvalent de Louzac par l'Amicale Loisirs Louzacais.

REPAS DES SÉNIORS

Les invitations pour le repas du 22 avril sont distribuées avec cette Lettre mensuelle. **Si vous êtes né(e) avant le 23 avril 1963 et que vous n'avez pas eu de courrier, merci de vous signaler à la Mairie.**

ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public sera éteint durant les vacances de Pâques jusqu'en octobre.

TRI SÉLECTIF

Prochaines collectes des sacs jaunes (les mettre la veille au soir après 20 H) :

- lundi 03 avril
- lundi 17 avril.

AGENDA

THÉÂTRE

Samedi 1er avril 14 H 30 et 20 H 30
Représentations à BARZAN (salle des fêtes)
Réservations ☎ 06.59.98.20.07

Vendredi 07 avril **COMPLET**
Représentation à ARS

LOTO

Vendredi 07 avril 21 H 00
Super loto du Comité de Jumelage à la salle
des fêtes de SAINT LAURENT DE COGNAC
Réservations : ☎ 06.89.89.48.04

BROCANTE

Dimanche 16 avril
Brocante organisée par l'Amicale Loisirs Louzaçais
au complexe polyvalent de Louzac

SENIORS

Samedi 22 avril 12 H 30
Traditionnel repas des séniors organisé par la
Commune

PAROISSE

Pas de messe en avril dans les églises Saint
André et Saint Martin.

ÉTAT-CIVIL

DÉCÈS :

BARATON Henriette 27 février

*Née à Louzac le 07 juillet 1926, y ayant
toujours vécu, un temps cantinière de l'école de
Louzac, elle était devenue le 17 juin 2018 la doyenne
de la Commune.*

COULLAUD Pierrette 15 mars

PRÉSERVATION DU PATRIMOINE

Une nouvelle entreprise prestataire de service
pour la préservation du patrimoine est installée dans le
bourg de Louzac. **AA PROJECT CLEAN** est le
prestataire adéquat pour effectuer tous vos travaux de
préservation de votre patrimoine rapidement et
efficacement. Du nettoyage-hydrofuge de votre toiture,
de votre façade, à la dératisation-désinfection ; AA
PROJECT CLEAN réalise chaque projet avec minutie
et efficacité, pour que votre habitation soit préservée.

Renseignements : ☎ 07.87.69.02.35

INSTALLATION D'ENTREPRISE

Les locaux dits du Sivom, dont le propriétaire
était jusqu'alors Grand Cognac, viennent d'être cédés
à l'entreprise ABELLA & LEDUC.

Celle-ci, spécialisée dans le bâtiment, quitte
son site de NERCILLAC et transfère ses activités à
LOUZAC SAINT ANDRÉ. Locaux administratifs et
dépôt seront donc regroupés dorénavant sur notre
Commune.

ÉCOLES

Même si nous ne sommes qu'aux vacances de
Pâques, il faut déjà penser à la prochaine rentrée
scolaire. Afin de l'organiser au mieux, **tout parent
ayant l'intention d'inscrire pour septembre
prochain son enfant soit à la maternelle, soit en
primaire doit se manifester auprès de la Mairie.**

ENTRETIEN DE LA COMMUNE : DEVOIRS & OBLIGATIONS CITOYENS

Avec l'approche des beaux jours, il est
judicieux de rappeler les obligations et devoirs de
chacun pour l'entretien des trottoirs et bas-côté au droit
des propriétés privées. Il s'agit :

- **d'entretenir les caniveaux, les trottoirs sur toute leur largeur et les bas-côtés des limites de propriété jusqu'au bord de la chaussée.** Cela comprend le **balayage et le désherbage**. Celui-ci doit être réalisé par arrachage ou binage ; le recours à des produits phytosanitaires étant strictement interdit. Et chacun à la **possibilité d'embellir en fleurissant ou végétalisant ses pieds de mur ; la Commune peut même fournir de la semence** (voir plus bas).
- de **laisser le libre passage sur le trottoir** en n'y déposant aucun matériau ou déchet en dehors des créneaux autorisés pour la collecte des poubelles. Tout stationnement ne peut donc être que provisoire.
- de **tailler ses haies** au droit du domaine public.
- d'**élaguer ses arbres** en bordure des voies publiques et à l'aplomb des lignes électriques et téléphoniques.

FLEURISSEMENT

Chacun peut participer à l'embellissement et au fleurissement de la Commune en végétalisant ses pieds de mur et de clôture. Cela évite en outre de devoir les entretenir puisque les espèces fournies sont des vivaces. Cela permet également de faire l'économie de produits désherbants. **A la Mairie, vous pourrez récupérer gratuitement les semences nécessaires** (de type jachère fleurie) offertes par la Commune.

IBERICA

A partir du 09 avril inclus, l'Ibérica sera fermé le dimanche matin (sauf lors de manifestations).

FOLLE BROCANTE

Bonne nouvelle pour les amateurs de braderie : le **dimanche 23 juillet** se déroulera au terrain de football et dans les rues adjacentes une **nouvelle édition de la Folle brocante**.

COURSE CYCLISTE

Compte tenu des conditions météo, la course cycliste prévue le 26 mars est reportée à une date ultérieure.